

# NEWSLETTER

Etude STREAM sur l'utilité des statines chez les personnes âgées



## Que notre collaboration puisse se poursuivre en 2023!



L'année 2022 a été marquée par le début de la première phase de recrutement pour notre étude STREAM. Plus de 165 médecins de famille ont participé activement au recrutement, ce qui a permis à plusieurs de vos patient/e/s d'être inclus/e/s dans notre étude.

Nous espérons pouvoir continuer à compter sur vous afin de pouvoir généraliser les résultats de l'étude aussi à la médecine ambulatoire.

Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement exceptionnel, et vous souhaitons une joyeuse nouvelle année 2023!



## "Recruter" ou "recruter plus"?

Vous avez été nombreux à manifester votre intérêt à participer au recrutement de patient/e/s.

La participation en tant que "recruter" est l'option la plus souvent choisie. Il n'est pourtant pas nécessaire de se décider d'emblée pour l'une ou l'autre option.

Après avoir effectué les premières démarches administratives pour devenir "recruter plus", vous pouvez tout à fait recruter les patient/e/s en tant que "recruter" si le temps est limité.

## Quelle est la différence entre ces deux options?

Si vous assumez le rôle de "recruter", vous identifiez les patient/e/s éligibles, et leur expliquez brièvement l'étude. En cas d'intérêt, vous nous transmettez les coordonnées de votre patient/e.

Lorsque vous assumez le rôle de "recruter plus", vous êtes responsables de surcroît de la signature du consentement éclairé, et donc l'explication de l'étude doit être plus détaillée.

Nous apprécions énormément votre travail et nous nous réjouissons de chaque patient/e que vous nous référez, pour répondre définitivement à cette question importante de médecine de famille.

Votre équipe STREAM

# Remboursement des statines chez les personnes de plus de 75 ans malgré la directive de l'OFSP sur les remboursements



Ces derniers temps, nous recevons de nombreuses informations selon lesquelles les statines ne sont plus prescrites aux patients âgés de plus de 75 ans en dehors des études et aux participants à l'étude STREAM, car elles ne seraient plus remboursées. Il est vrai que l'OFSP a décidé de ne plus rembourser les statines chez les patients de plus de 75 ans, **MAIS UNIQUEMENT** chez:

- Les patients âgés de plus de 75 ans auxquelles des statines sont prescrites en prévention primaire et qui ont un faible risque cardiovasculaire. Cela **NE** concerne **PAS** :
  - Les patients présentant des facteurs de risque cardiovasculaire élevé.
  - Les patients présentant un risque de >1% selon le score de risque AGLA
- Pour plus de détail, voir ci-dessous \*

Les patients éligibles et ceux participant à l'étude STREAM ne sont donc pas concernés par la nouvelle réglementation.

**L'arrêt du traitement par statine devrait donc se faire UNIQUEMENT dans le cadre d'une étude surveillée, telle que l'étude STREAM.**

L'étude STREAM doit permettre d'élucider s'il existe des bénéfices à poursuivre un traitement par statine en prévention primaire chez les patients de plus de 70 ans. En effet, les données actuelles sont insuffisantes quant à l'utilité des statines pour cette tranche de la population.

Nous espérons vivement pouvoir continuer à compter sur votre soutien pour l'étude STREAM, ce dont nous vous en sommes très reconnaissants.



\*Chez les adultes de 18 à 75 ans, le traitement par statines est remboursé en prévention secondaire d'événements cardiovasculaires ainsi qu'en prévention primaire chez les personnes à risque élevé ou très élevé, selon la catégorie de risque du GSLA, et chez les personnes présentant un risque supérieur à 1% selon la catégorie de risque du GSLA. Un traitement par statine continue d'être remboursé après l'âge de 75 ans révolus s'il a été débuté jusqu'à l'âge de 75 ans (inclus). Un traitement par statine initié chez les personnes de plus de 75 ans, est remboursé uniquement en prévention secondaire d'événements cardiovasculaires et en prévention primaire chez les personnes présentant un risque élevé ou très élevé selon la catégorie de risque du GSLA.